



Droits suite a un divorce ???

Par **kat010506**, le **26/08/2007** à **17:41**

BONJOUR,
ma mère est divorcé depuis douze ans. pour nous, elle n'a pas voulu faire d'histoire, donc, il n'y a jamais eu de séparation de biens. mon père étant content comme ça, il a donc gardé la maison, les terrains, le mobilier...
je voudrais savoir quels sont ces droits sachants que tous les documents étaient à monsieur et madame.
Je vous remercie de l'aide que vous pourrez lui apporter.
kat'

Par **ly31**, le **26/08/2007** à **19:29**

Bonsoir,
Les biens de Monsieur et de Madame sont à repartir de moitié depuis le divorce.
Maintenant depuis 12 années passées, peut être que votre père a fait des travaux dans la maison, changer des meubles ... et tout cela peut se discuter.
Je vous souhaite une bonne fin de week end.
ly31

Par **kat010506**, le **27/08/2007** à **00:18**

Bonsoir,
Merci de votre réponse. mon père a juste réaménager la cuisine. par contre est-il possible qu'il puisse faire des ventes de terrains ou mobilier sans son accord, car ma mère n'a pas les doubles des factures ou papiers qui concernent la maison et les terrains. Merci de vos réponses.
bonne fin de week end.
KAT'

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **09:12**

Bonjour,rnrnSi les documents concernant les biens sont établis au nom de Mr et de Mme, c
'est impossible pour les biens immobiliersrnrnIl est souhaitable que votre maman contacte au
plus vite le Notaire de manière à obtenir des duplicatas concernant les actes de
propriétésrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31